# MUSIQUE

L'enseignement facultatif de la musique en seconde est ouvert à tous. Son horaire hebdomadaire est d'une heure seulement en seconde et première, et de deux heures en terminale.

## **Option facultative**

## **Objectifs:**

- découvrir le plus grand nombre de styles musicaux existants
- révéler le goût et les aptitudes pour les études artistiques,
- découvrir des métiers et des formations dans le champ des disciplines artistiques ou s'en approchant sur le plan de la démarche

- aider à construire le projet de poursuite d'études
- développer un vrai sens critique à partir d'une argumentation sérieuse basée sur l'analyse d'un objet d'étude et en s'appuyant sur une démarche proche de celle des cours d'histoire.

#### Mise en œuvre:

## Trois thématiques sont au programme :

- Les rapports de la musique et de la société
- Les rapports de la musique au texte
- Les rapports de la musique et de l'image

Se rajoute à ces thématiques, la notion de métissage musical qui se retrouve à toutes les époques.

## Les compétences :

- -savoir utiliser ses connaissances
- -respecter des consignes collectives
- -développer son autonomie
- -être motivé pour s'investir dans une pratique collective

### Ce que l'on attend des élèves :

## Le goût de l'art en général et de la musique en particulier

L'envie de s'investir en cours et de faire le lien entre les différentes disciplines des sciences humaines

Il n'existe pas de barrière en musique

